

# COMMUNE DE NOAILHAC

## COMPTE-RENDU

### DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

20h30

**Présents** : Christian Lassalle, Jacques Bouygue, Patrick Serrager, Bernadette Laffaire, Dominique Antoni, Pascale Valette, Cathy Ruebenthaler, Chantal Piednoël-Parouteau, Christophe Terrieux

**Absents excusés** : Arnaud Molas-Coste représenté par Christian Lassalle, Emmanuel Marsallon représenté par Christophe Terrieux

**Autres personnes présentes** : Emmanuelle Boyer, secrétaire,

**Secrétaire de séance** : Christophe Terrieux

Le Maire remercie les conseillers et la secrétaire de leur présence et ouvre les débats.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 août 2015** : Le Maire et Jacques Bouygue ont rencontré M. Philippe Nauche, Député. Celui-ci a assuré pouvoir donner en 2016 une subvention entre 8 000 et 11 000 € pour la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de restauration de l'église. Un courrier a été envoyé au Sénateur Nougéin afin de se désister de notre demande de subvention, car il annonçait une subvention limitée à 3 000 €, non cumulable avec d'autres aides parlementaires.

#### **Voirie Communale : modification du tableau de classement**

- Modification du tableau de classement de la voirie communale : Le maire rappelle que le conseil avait déjà évoqué la nécessité de revoir le classement de la voirie communale, notamment de classer certains chemins ruraux en voies communales en raison de leur usage effectif qui a fortement évolué au fil des décennies. Ce reclassement plus conforme à la réalité devrait permettre aussi d'obtenir un peu plus de DGF et de pouvoir prétendre à une subvention DGE de 48% pour leur réfection. Ce travail de révision a été fait dans l'été avec l'aide des services de la DDT. Ci-joint le nouveau tableau de classement qui en découle. Le CM accepte ce nouveau tableau à l'unanimité des votants.
- Projet de classement de certaines voiries communales en voies d'intérêt communautaire : Le maire rappelle également qu'il avait été évoqué la possibilité de faire passer certaines voies communales en voirie d'intérêt communautaire. La Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien envisage de prendre cette compétence qui existe déjà dans les communautés de communes voisines de Beaulieu et Beynat. A cet effet, des réunions de bureau au sein de la Comcom ont eu lieu pour définir

clairement l'intérêt communautaire. Chaque commune a présenté ses suggestions de classement. Si la ComCom prend cette compétence, cela aura une incidence sur ses ressources (plus de DGF).

**Mesure du radon dans la salle de classe, la cantine et la salle polyvalente :** Le Maire informe l'assemblée que la loi oblige les communes à faire procéder aux mesures de concentrations en radon dans les salles de classe, cantine... Il a donc lancé une consultation auprès de 3 organismes agréés par l'État fin juin :

- **DEKRA à LIMOGES :** pas de réponse
- **Agence Jean-Michel LEYRAT à TULLE :** devis à 523,20 € TTC
- **A2S à TULLE :** devis à 594,00 € TTC

Ce sujet a été abordé en réunion de la ComCom afin de voir s'il existe une possibilité de mutualisation. Au jour du Conseil Municipal, la ComCom ne souhaite pas mutualiser. Le CM décide donc de choisir l'agence Jean-Michel Leyrat à Tulle pour un montant TTC de 523,20 €, à l'unanimité des votants.

**Tarifs cantine garderie année scolaire 2015/2016 :** Comme chaque année en début d'année scolaire, il convient de voir s'il faut modifier ou non les tarifs de la cantine et de la garderie. Les tarifs de l'année écoulée étaient les suivants :

- Cantine : 2,70 € le repas (la commune paye 2,85 € au collège de Meyssac)
- Garderie : 1,60 € la demi-journée (rappel des horaires : 7h00 – 9h00 et 16h30 – 19h30)

Le CM, à l'unanimité des votants, ne souhaite pas modifier les tarifs et reconduit donc ceux de 2014/2015 pour la cantine et la garderie. Si le collège revoit à la hausse les tarifs des repas, le CM se prononcera alors sur une possible augmentation des tarifs cantine.

**Convention avec Cars Quercy Corrèze pour le transport des élèves à la piscine et au gymnase année scolaire 2015/2016 :** Il convient de signer une nouvelle convention avec Cars Quercy Corrèze pour cette nouvelle année scolaire. Les tarifs seront :

- Transport au gymnase : 95,00 € la séance (93,00 € l'année précédente).
- Transport à la piscine : 93,00 € la séance (idem en 2015)

Le CM à l'unanimité des votants accepte ces conventions et donne les pleins pouvoirs au Maire pour signer les conventions.

**Personnel communal : ouverture d'un poste de rédacteur territorial au 01/01/2016 :** Le Maire informe l'assemblée que Mme Emmanuelle BOYER, actuellement Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe, a obtenu le grade de Rédacteur Territorial par promotion interne. Afin qu'elle puisse être nommée à ce grade, il convient d'ouvrir un poste de Rédacteur Territorial à 17h30 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le CM, à l'unanimité des votants, décide d'ouvrir ce poste mais en gardant le poste d'adjoint administratif tant que Mme Boyer aura le statut de stagiaire au grade de Rédacteur (1 an).

**Décisions Modificatives au budget :** Afin d'ajuster les comptes, il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

- Article 6618 (intérêts ligne de trésorerie) : + 500 €
- Article 6336 (cotisations) : + 100 €
- Article 020 (dépenses imprévues) : - 600 €

**Voirie travaux de point à temps 2015 :** Le maire informe le CM qu'une consultation a été lancée en août pour les travaux de point à temps sur le territoire de la commune. L'estimation faite par la DDT est de **30 449,04 € TTC**. Ceci concerne :

- Reprofilage de deux virages de la VC de Brousse
- Point à temps sur la VC de la Cisterne
- Point à temps sur la VC de La Farge
- Point à temps sur la VC du Peuch
- Aqueduc VC des Crêtes
- Aqueduc VC Orgnac/La Guille
- Aqueduc VC du Got
- Aqueduc VC du Rieux

La CAO s'est réunie le 7 septembre dernier, il s'est avéré que toutes les offres des entreprises sont au-dessus de l'estimation de Corrèze Ingénierie :

COLAS SUD OUEST à LA CHAPELLE AUX BROCS	<b>31 021,00 € H.T.</b>
MALET à BRIVE	<b>27 054,80 € H.T.</b>
FREYSSINET	<b>28 571,00 € H.T.</b>
TP POUZOL à AUBAZINE	<b>27 011,00 € H.T.</b>
SIORAT à USSAC	<b>30 194,00 € H.T.</b>

- Considérant l'analyse de ces offres, tenant compte des critères d'attribution (valeur technique 60%, prix 40%) ;
- Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 7 septembre 2015 en présence de Corrèze Ingénierie,  
Le Conseil retient la proposition de TP POUZOL à Aubazine de **27 011,00 € H.T.** soit **32 413,20 € TTC**.

**Emplacement réservé n°1 au PLU, au profit de la commune :**

Le PLU de la commune prévoit un emplacement réservé n°1 au profit de la commune, pour améliorer la sécurité du carrefour de La Guille, au croisement des VC n°7 et 8. Cette réserve foncière fait partiellement emprise sur des propriétés privées, à savoir les parcelles AE 164, 198 et 199 du plan cadastral, et il convient de prendre position sur les orientations souhaitées par la commune afin de répondre aux interrogations des propriétaires concernés ;

Après délibération, le Conseil considère qu'il est important d'assurer la meilleure visibilité possible sur ce carrefour au profit des usagers de la route, sans modifier l'emprise actuelle des voies. Il est ainsi décidé :

- Achat d'un terrain de 150 m2 à Mme St Germain à La Guille : La réserve figurant au PLU touche une partie de la parcelle AE 164 appartenant à Mme St Germain à La Guille, pour 150 m2 environ. Il est donc proposé d'acheter ce terrain, pour disposer d'une surface débroussaillée dégagant la visibilité. L'estimation des Domaines est de 450,00 €. Mme St Germain est d'accord pour cette vente mais demande un petit geste de la commune à 500,00 €. Un bornage a été réalisé par SOTEC Plans. Les frais de géomètre (793,20 € TTC) et de notaire sont à la charge de la commune. Le CM, à l'unanimité des votants, accepte cette transaction et donne les pleins pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.
- S'agissant des parcelles AE 198 et AE 199, et dans les limites effectives de l'emplacement réservé figurant au PLU, un retrait de 2,50 m par rapport aux limites de propriétés sera imposé aux propriétaires pour l'implantation de toute clôture, massif végétal ou autre construction. Dans la mesure où les propriétaires concernés le demanderont, la commune procédera au rachat des surfaces comprises entre les limites actuelles de propriété en bordure de voie et la ligne de retrait imposée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

#### **Approbation du rapport qualité/prix 2014 du Syndicat des Eaux de Roche de Vic :**

Comme chaque année, le syndicat des Eaux de Roche de Vic présente aux communes son rapport qualité/prix de l'année N-1. Jacques Bouygue en fait donc un résumé. Il fait remarquer qu'en 2010, le volume produit s'élevait à 842 742 m3 et en 2014 à 730 000 m3, ce qui confirme le bon suivi des fuites et leur réparation.

Cette année, la période estivale a été difficile sur l'ensemble du département sauf sur le territoire de Roche de Vic grâce à la mise en production de la nouvelle station. Si nous ne l'avions pas eu cette année, cela aurait posé de gros problèmes au syndicat.

On peut noter qu'en 2010, 231 nouveaux compteurs avaient été posés contre 238 en 2014 et en 2010, 5908 nouveaux branchements avaient été réalisés contre 6031 en 2014.

Le rendement s'est amélioré en 2014. Il est passé de 71,5 % en 2010 à 74,7 % en 2014.

Le prix de l'eau 2014 est de :

- Part fermière (SAUR) : 77,78 € + 0,79 € le m3
- Part syndicale (Roche de Vic) : 59,93 € + 1,38 € le m3

La nouvelle station pourra être visitée par les écoles qui en feront la demande. Un courrier va d'ailleurs être envoyé à toutes les écoles.

**Prélèvement automatique des créances dues à la commune** : Le trésorier nous informe que les communes peuvent mettre en place des prélèvements automatiques pour nos divers usagers. Une réunion d'information aura lieu le 28 septembre prochain à laquelle notre secrétaire participera (la mairie sera donc fermée le lundi 28 septembre matin). Le trésorier invite les conseils municipaux à prendre d'ores et déjà une délibération mettant en place cette possibilité. Le CM, à l'unanimité des votants est tout à fait d'accord. Il convient de se renseigner auprès de notre prestataire informatique pour savoir s'il faut un nouveau module

dans le logiciel de comptabilité. Ce prélèvement pourra être mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Une information sera faite auprès des familles pour la cantine et la garderie.

**Indemnité d'Administration et de Technicité (primes de fin d'année des employés communaux)** : Le Maire informe que par délibération n°2012-51 du 23 novembre 2012 le conseil municipal avait mis en place l'IAT au profit des agents communaux. Le principe est que pour chaque grade correspond un montant de référence auquel il convient d'appliquer un coefficient, celui-ci étant décidé par le CM. En 2012, le coefficient pouvait aller de 0.5 à 8. Mais cette année, le minimum est de 1. Comme le coefficient pour Mesdames Éhouzou et Valette avait été décidé à 0.7 en 2012, il convient de le revoir cette année. Ci-dessous le tableau récapitulatif des différents coefficients attribués en fonction des grades et des indices. L'IAT est calculée en multipliant le montant de base au coefficient et au prorata du temps de travail de l'agent.

<b>Cadre d'emploi et grades</b>	<b>Montant annuel de référence</b>	<b>Coefficient</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>
<u>Adjoint Technique Territorial</u>			
Adjoint Technique Territorial de 2 <sup>ème</sup> classe : Cécile et Marie-France	449,29 €	0,7	2
Patrick	449,29 €	2,5	1
<u>Adjoint Administratif Territorial</u>			
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	476,10 €	1,8	1

Les montants de base n'ont pas changé.

Le CM, à l'unanimité des votants, décide de revoir les coefficients comme suit :

Cadre d'emploi et grades	Montant annuel de référence	Coefficient	Nombre de bénéficiaires
<u>Adjoint Technique Territorial</u>			
Adjoint Technique Territorial de 2 <sup>ème</sup> classe : Cécile et Marie-France	449,29 €	1,00	2
Patrick	449,29 €	2,5	1
<u>Adjoint Administratif Territorial</u>			
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	476,10 €	2,5	1

Les montants individuels sont bien évidemment calculés au prorata du temps de travail.

#### **Questions diverses :**

- M. Rémi LACOSTE au Bourg :** Monsieur Lacoste est propriétaire d'un gîte rural dans le bourg et souhaite en faire, en dehors de la période juillet/août, un gîte d'accueil pour les passionnés de chevaux. Pour ce faire, il a besoin d'un terrain pouvant accueillir plusieurs voitures et leurs vans. Il a donc demandé au Maire la possibilité d'utiliser le terrain communal à l'entrée du bourg comme aire de stationnement.

Le CM décide de ne pas donner suite à cette demande qui concerne une initiative d'intérêt privé, souhaitant réserver les immeubles communaux aux projets communaux ou intercommunaux, ou associatifs. Un courrier en ce sens sera adressé à Monsieur Lacoste.
- Grand Site Collonges-Turenne :** Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu à la Sous-Préfecture le 22 septembre. Concernant le fonctionnement du futur syndicat mixte, l'Agglo de Brive et la ComCom de Meysac n'auraient qu'une voix consultative, pour que les cinq communes concernées (Collonges, Ligneyrac, Noailhac, Saillac et Turenne) puissent exercer pleinement les compétences attachées à la gestion du Grand Site.

Le Département souhaiterait une révision du cahier de gestion, trop contraignant. Le Sous-Préfet accepte de créer une commission pour la révision du cahier de gestion et une révision de l'AVAP de Ligneyrac.

Les statuts du Syndicat Mixte ont été agréés par le Préfet, ce qui pourrait conduire à la création du Grand Site pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Pour cela, les communes concernées devront :

- Confirmer leur adhésion au syndicat mixte
- Délibérer afin de demander de façon officielle, la révision du cahier de gestion.

L'objectif principal du syndicat sera la mise en place d'actions pour la préservation du site, l'amélioration de l'accueil touristique et un développement bénéficiant à toutes les communes faisant partie du périmètre, en vue de l'obtention du label « Grand Site de France »

- **Prochaine réunion :**

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 25 novembre

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire met fin à la séance du Conseil à 23h10